

Décision de retrait de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu l'arrêté du 6 avril 2020 relatif aux conditions d'autorisation d'un produit phytopharmaceutique pour la gamme d'usages « amateur »,

*Vu l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **MASAI JARDINS***

de la société BASF FRANCE SAS

numéro de dossier n°2020-2119

Considérant qu'en application de l'article 5 de l'arrêté du 6 avril 2020 relatif aux conditions d'autorisation d'un produit phytopharmaceutique pour la gamme d'usages « amateur », il convient de procéder au retrait des autorisations de mise sur le marché des produits de la gamme d'usages « amateur » visés par l'interdiction du paragraphe III de l'article L253-7 du code rural et de la pêche maritime,

Considérant que le produit ne répond pas aux critères d'exception mentionnés au paragraphe IV du même article,

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est retirée en France**, à compter du 1^{er} septembre 2020, dans les conditions précisées dans la présente décision.

Informations générales sur le produit	
Nom du produit	MASAI JARDINS
Type de produit	Produit de seconde gamme
Titulaire	BASF FRANCE SAS Division Agro, 21 chemin de la Sauvegarde, 69134 ECULLY CEDEX, FRANCE
Formulation	Poudre mouillable (WP)
Contenant	200 g/kg - tébufenpyrad
Numéro d'intrant	2100345
Numéro d'AMM	2159998
Fonction	Acaricide
Gamme d'usage	Amateur / emploi autorisé dans les jardins

Conditions générales de retrait	
Date de retrait	01/09/2020
Date limite pour la vente et la distribution	01/03/2021
Date limite pour le stockage et l'utilisation des stocks	01/03/2022

A Maisons-Alfort, le

25 AOUT 2020

Caroline SEMAILLE
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)